



Au concile, on a prétendu que les fidèles n'entendaient rien à la messe, et qu'il fallait la changer. Depuis 2.000 ans, n'aurait-elle point sanctifié les âmes ? Rappelons-nous sainte Jeanne d'Arc ou sainte Bernadette Soubirous, qui ne savaient ni *a*, ni *b*. Revivons ces messes clandestines, depuis les catacombes des premiers siècles, jusqu'aux martyrs de la franc-maçonnerie (Cristeros, Mexique) et du communisme (Chine, et autres lieux) du XX^e siècle, ceux du Proche et Moyen-Orient (Syriens et autres) de ce siècle XXI^e, mentionnant aussi ceux de la Révolution. Nos vaillants soldats, il y a cent ans – bataille de Verdun : 21 févr. / 19 déc. 1916 –, refaisaient leurs forces spirituelles dans des messes ainsi dites dans les bois par leurs valeureux aumôniers, avant de monter au combat.

1793, sous la Terreur

Voté par la Constituante en 1790, le décret de la Constitution civile du clergé suscite une vive opposition en Bretagne : la majorité des prêtres bretons refusent de prêter le serment de fidélité et deviennent des réfractaires. Cette décision de la Constituante incite aussi à la résistance les paysans et les pêcheurs bretons, pour la plupart fervents catholiques. Pendant cette période, justement appelée la Terreur, la mer avec la forêt devient le seul endroit où les prêtres réfractaires peuvent dire la messe.

Louis Duveau (1818-1867) a peint l'émouvante scène : *la messe en mer, 1793*.

Théodore Botrel (1868-1925) l'a mise en chant :

1. Mais, comment ferez-vous, l'abbé ? Ma Doué !
Mais, comment ferez-vous, l'abbé, Pour nous dire la messe ?
- *Lorsque le Soir sera tombé, Je tiendrai ma promesse !*
2. Mais, comment ferez-vous, l'abbé ? Ma Doué !
Mais, comment ferez-vous, l'abbé : Votre église est en cendre ?
- *Vers l'océan je descendrai : Voulez-vous y descendre ?*
3. Mais, comment ferez-vous, l'abbé ? Ma Doué !
Mais, comment ferez-vous, l'abbé : Nul autel ne s'y lève ?
- *Sur un bateau j'officierai : Vous serez sur la grève !*
4. Mais, comment ferez-vous, l'abbé ? Ma Doué !
Mais, comment ferez-vous, l'abbé, Sans nappe en fine toile ?
- *Le Doux Seigneur je poserai Sur un morceau de voile !*
5. Mais, comment ferez-vous, l'abbé ? Ma Doué !
Mais, comment ferez-vous, l'abbé, Sans chandelles, sans cierges !
- *Les Astres seront allumés Par Madame la Vierge !*
7. Mais, comment ferez-vous, l'abbé ? Ma Doué !
Mais, comment ferez-vous, l'abbé, Sans chanter à la voix large ?
- *Pour me répondre au Kyrie J'aurai le vent du large !*
8. Mais, comment ferez-vous, l'abbé ? Ma Doué !
Mais, comment ferez-vous, l'abbé, Sans vos orgues absentes ?
- *Jésus touchera le clavier Des vagues mugissantes !*
9. Mais, comment ferez-vous, l'abbé ? Ma Doué !
Mais, comment ferez-vous, l'abbé, Si l'ennemi vous trouble ?
- *Une fois, je vous bénirai : Les Bleus bénirai double !*
10. Mais de vous massacrer, l'abbé ! Ma Doué !
Mais, de vous massacrer, l'abbé, Ils auraient ben l'audace !
- *Bah ! dans le Ciel je monterai Préparer votre place !*
11. Où nous placerez-vous, l'abbé ? Ma Doué !
Où nous placerez-vous, l'abbé, Qu'on s'y trouve sans peine ?
- *Auprès du Roy martyrisé, Aux pieds de notre Reine !*



1955, sous le joug communiste

Le 15 août 1955, pour la fête de l'Assomption, des pêcheurs invitèrent un prêtre à dire la messe sur un grand navire à vapeur qu'ils avaient loué. Plusieurs centaines de fidèles assistèrent à l'office, chantant et priant, avec de nombreuses lampes et bougies. Tout à coup, un bateau de patrouille arriva, avec de fortes lumières qui clignotaient. La sirène retentissait : « Bou ! Bou ! Bou ! » La patrouille se rapprochait. Un policier prit quelques photographies, puis la patrouille rebroussa chemin. La messe achevée, le prêtre se rendit chez un fidèle. Deux policiers entrèrent alors et s'adressèrent au prêtre : « Vous avez fait quelque chose d'illégal. Nous en avons des preuves. Considérez-vous en état d'arrestation. » Ils menottèrent le prêtre et le condamnèrent par la suite à trois ans de prison, simplement pour avoir dit la messe en public.

Qui était ce prêtre ? Il s'appelait père Paul. Il était âgé de soixante-dix ans et fut arrêté à cinq reprises. Son « crime » était chaque fois le même : avoir célébré la messe. Chaque fois qu'il était condamné, il était libéré. Et chaque fois, il célébrait à nouveau la messe.

Le Père tira la leçon de ces expériences. Au lieu d'utiliser un gros bateau à vapeur, un plus petit a été choisi, d'environ vingt mètres de long sur six mètres de large, sur lequel l'autel était dressé et où le père Paul célébrait le saint sacrifice. Plus de deux cents personnes se serraient sur le pont. Outre ce bateau principal, quatre bateaux encore plus petits l'entouraient. Les assistants étaient presque cinq cents, la messe était dite à la lumière d'une toute petite lampe de poche. Cependant, attirés en raison de la chaleur et de l'odeur du poisson, de nombreux moustiques et autres insectes se posaient sur le visage du célébrant. Quel exercice de patience : bouger le moins possible, tout en disant la sainte messe. Il avait été convenu qu'il n'y aurait aucune source de lumière sur les quatre petits bateaux. Les fidèles restaient silencieux et essayaient simplement de suivre les gestes du célébrant dans l'obscurité. La partie la plus émouvante a été la distribution de la sainte communion : le prêtre, tenant le ciboire, et un servent de messe passaient d'un bateau à l'autre, aidé seulement par une faible lampe. Il y avait tant de communiantes !

Quelquefois, on entendait le bateau de patrouille qui allait et venait. Mais comme les patrouilleurs ne voyaient aucune lumière et n'entendaient rien, les policiers n'ont pas perturbé la liturgie. Qui pouvait imaginer que le merveilleux, mystérieux Sacrifice était offert silencieusement devant cinq cents personnes ?

Rose Hue, *Avec le Christ dans les prisons de Chine*

Février 2016

* Horaire habituel en semaine : Messe basse à 7h15, 9h00 & 11h30§ / Vêpres et Heure Sainte à 18h00
 §La Messe de 11h30 n'est pas toujours assurée: se renseigner, de même pour la messe au Laus.

Lu	1	Saint Ignace d'Antioche, Evêque et Martyr (rouge) 3e cl	*
Ma	2	Présentation de Jésus au temple et Purification de la Sainte Vierge (blanc) 2e cl	*
Me	3	De la férie, Mém. Saint Blaise, Evêque et Martyr (violet) 4e cl	*
Je	4	Saint André Corsini, Evêque et Confesseur (blanc) 3e cl	*
Ve	5	Sainte Agathe, Vierge et Martyre (rouge) 3e cl	Montgardin : 7h15, 9h00 & 11h30 Au Laus (ND du Rosaire) : 11h00
Sa	6	Saint Tite, Evêque et Confesseur Mém. Sainte Dorothée, Vierge et Martyre (blanc) 3e cl	Montgardin : 7h15, 9h00 & 11h30 Au Laus (ND du Rosaire) : 11h00
Di	7	Dimanche de la Quinquagésime (violet) 2e cl Solennité de la Présentation	10h30 : Bénédiction des cierges, Procession, Messe chantée 18h00 : Vêpres & Salut
Lu	8	Saint Jean de Matha, Confesseur (blanc) 3e cl	*
Ma	9	St Cyrille d'Alexandrie, Evêque, Confesseur et Docteur Mém. Ste Apollonie, Vierge et Martyre (blanc) 3e cl	*
Me	10	Mercredi des Cendres (violet) 1e cl	*
Je	11	De la férie Mém. Apparition de la T.S.V.M. à Lourdes (violet) 3e cl	*
Ve	12	De la férie Mém. Les 7 Saints Fondateurs des Servites de Marie, Confesseurs (violet) 3e cl	*
Sa	13	De la férie (violet) 3e cl	*
Di	14	Ier Dimanche de Carême (violet) 1e cl	10h30 : Messe chantée 18h00 : Vêpres & Salut du T. Saint Sacrement
Lu	15	De la férie Mém. Saints Faustin et Jovite, Martyrs (violet) 3e cl	*
Ma	16	De la férie (violet) 3e cl	*
Me	17	Des Quatre-Temps (violet) 2e cl	*
Je	18	De la férie Mém. Saint Siméon, Evêque et Martyr (violet) 3e cl	*
Ve	19	Des Quatre-Temps (violet) 2e cl	*
Sa	20	Des Quatre-Temps (violet) 2e cl	*
Di	21	IIème Dimanche de Carême (violet) 1e cl	10h30 : Messe chantée 18h00 : Vêpres & Salut du T. Saint Sacrement
Lu	22	La Chaire de Saint Pierre Mém. de la férie (blanc) 2e cl	*
Ma	23	De la férie Mém. St Pierre Damien, Ev., Conf. & Dr (violet) 3e cl	*
Me	24	De la férie (violet) 3e cl	*
Je	25	Saint Mathias, Apôtre Mém. de la férie (rouge) 2e cl	*
Ve	26	De la férie (violet) 3e cl	*
Sa	27	De la férie (violet) 3e cl	*
Di	28	IIIème Dimanche de Carême (violet) 1e cl	10h30 : Messe chantée 18h00 : Vêpres & Salut du T. Saint Sacrement
Lu	29	De la férie (violet) 3e cl	*

Remarques :